

Pierre CARDO

*Yvelines (7^{ème} circonscription)
Union pour un Mouvement Populaire*

Adhère au groupe de l'Union pour un Mouvement Populaire [J.O. du 26 septembre 2008]

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [J.O. du 1^{er} octobre 2008]

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion [J.O. du 30 octobre 2008]

Membre de la commission des affaires sociales [J.O. du 1^{er} juillet 2009]

Membre de la mission d'information sur la pratique du port de la burqa ou du niqab sur le territoire national [J.O. du 1^{er} juillet 2009], devenue mission d'information sur la pratique du port du voile intégral sur le territoire national [J.O. du 16 juillet 2009]

INTERVENTIONS EN SÉANCE PUBLIQUE

DÉBATS

Projet de loi n° 1100 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion

EXAMEN DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE
PARITAIRE

Avant la mise aux voix du texte de la commission mixte paritaire [25 novembre 2008] (p. 7745)

Son intervention (p. 7750)

Mise aux voix du texte de la commission mixte paritaire [25 novembre 2008] (p. 7755)

Intervient sur l'adt n° 3 du Gouvernement (p. 7756)

Projet de loi n° 1207 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion

PREMIÈRE LECTURE

Discussion des articles [29 janvier 2009] (p. 933 ; 991) ; [2 février 2009] (p. 1017, 1049) ; [3 février 2009] (p. 1132, 1141) ; [4 février 2009] (p. 1192, 1221) ; [5 février 2009] (p. 1300, 1323) ; [9 février 2009] (p. 1359, 1390)

Article 9

Intervient sur l'adt n° 479 de la commission des affaires culturelles (p. 1211)

Projet de loi n° 1210 rectifié portant réforme de l'hôpital et relatif aux patients, à la santé et aux territoires

PREMIÈRE LECTURE

Avant la discussion des articles [10 février 2009] (p. 1480, 1505) ; [11 février 2009] (p. 1573, 1605)

Son intervention (p. 1595)

Proposition de loi n° 1319 tendant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence

PREMIÈRE LECTURE

Avant la discussion des articles [28 septembre 2009] (p. 7446)

Son intervention (p. 7462)

Discussion des articles [28 septembre 2009] (p. 7467)

Article 1er

Son amendement n° 5 (p. 7471) : rejeté

Intervient sur l'adt n° 18 de M. Jacques Desallangre (p. 7472)

Son amendement n° 6 (p. 7473) : rejeté

Son amendement n° 7 (p. 7474) : rejeté

Son amendement n° 8 (p. 7475) : rejeté